<< Nom du ministre des Solidarités et de la Santé>>

<< Adresse du ministère des Solidarités et de la Santé>>

<<Adresse mail du cabinet du ministère des Solidarités et de la Santé>>

Objet: Équipement de protection individuelle pour les kinésithérapeutes en « Pays »

Monsieur/Madame le Ministre,

Notre objectif étant de mettre fin à la propagation du COVID-19 en << Pays>>, je vous interpelle de toute urgence quant aux équipements de protection individuelle à mettre à disposition des kinésithérapeutes.

<< Brève description de l'organisation de kinésithérapie >>

Une des missions principales de << l'organisation de kinésithérapie>> est de s’assurer de la mise en œuvre des normes de bonne pratique afin que les kinésithérapeutes en << Pays>> puissent intervenir efficacement auprès des patients, et ce en toute sécurité.

Les kinésithérapeutes ont un rôle essentiel dans le traitement des patients atteints de COVID-19, ils participent à leur rétablissement en pratiquant des soins de réadaptation rapide afin de leur permettre de quitter l'hôpital et retourner à leur domicile, désengorgeant ainsi le système hospitalier.

Cependant, les professionnels sont actuellement confrontés à des risques inacceptables car ils ne bénéficient pas des équipements de protection individuelle appropriés, tels que gants, blouses et masques, qui leur sont nécessaires pour assurer les soins en toute sécurité.

Les kinésithérapeutes sont prêts à s’engager afin d’aider les patients à recouvrer un état de santé satisfaisant, mais ils ne peuvent le faire sans disposer de conditions d’exercice adaptées.

C’est pourquoi, nous appelons le gouvernement en << pays >> à fournir des équipements de protection individuelle à tous les kinésithérapeutes en exercice, prodiguant des soins aux patients dans les hôpitaux et toute autre structure, qu’elles soient publiques ou privées.

Je vous prie d’agréer, l’expression de ma haute considération.

<< Nom du president>>

<<l'organisation de kinésithérapie>>